

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE NICOLET-YAMASKA

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-04 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Le 15 mars 2023 le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté le projet de Règlement N°2023-04 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Le projet de règlement est relativement à une demande à un agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Eulalie.

Avis public est par la présente donné, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, qu'une commission, formée par les membres du Comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, tiendra une assemblée de consultation publique aux date, heure et lieu suivants :

Date et heure : Mercredi, le 5 avril 2023 à 13 h 30
Endroit : Salle du Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska
257-1, rue de Mgr-Courchesne à Nicolet.

Au cours de cette assemblée, la Commission expliquera la nature des modifications et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

AVIS vous est également donné que ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la MRC au www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca et au bureau de la municipalité de Sainte-Eulalie où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Nicolet, ce 16 mars 2023.



MICHEL CÔTÉ, Ph.D.
Directeur général et greffier-trésorier